

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 MARS 2024 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Martine PERROT, Maire.

**Présents :**

Mesdames Adeline AUBRY, Aude CHOIGNARD, Annie COMPAGNONI, Martine PERROT,  
Messieurs Christophe MARMET, Mathieu PERROT, Alain TRONCIN

Excusés: Frédérique MULLER, Marlène RAMEL, Jérôme JOLY, Maurice TOURNERET

Secrétaire de séance : Christophe MARMET

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 janvier 2024
- Vote du compte administratif
- Vote du compte de gestion
- Affectation du résultat
- Délibération modificative dévolution et destination des coupes de 2024
- Carte avantages jeunes 2024-2025
- Informations diverses
- Questions diverses

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 janvier 2024**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu du conseil municipal du 16 janvier 2024 est adopté à l'unanimité.

**Vote du compte de gestion et du compte administratif – Affectation du résultat**

Madame Le Maire présente le compte de gestion 2023 établi par Mr Frédéric DENECHERE, receveur principal.

Après avoir pris connaissance des documents, les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, le compte de gestion 2023 et autorisent Madame le Maire à signer tous les documents afférents.

Puis Madame le Maire présente le compte administratif 2023.

## COMMUNAL

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes 2023	71 376,78 €	131 453,11 €
Dépenses 2023	64 375,94 €	115 521,48 €
Total	7 000,84 €	15 931,63 €
Report excédent 2022		69 392,68 €
Report excédent assainissement		3 247,57 €
Report déficit 2022	- 19 717,89 €	
Report déficit assainissement	- 27 042,69 €	
Reste à réaliser	5 600,00 €	
-----	-----	
<b>Résultat net 2023</b>	<b>- 39 759,74 €</b>	<b>88 571,88 €</b>
Affectation du résultat :		
Proposition d'affectation au 1068	45 359,74 €	
<b>Résultat reporté (R002)</b>	<b>43 212,14 €</b>	

## FORET

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>
Recettes 2023	3 209,65 €	240 219,91 €
Dépenses 2023	17 447,42 €	41 135,16 €
Total	- 14 237,77 €	199 084,75 €
Report excédent 2022		421 879,93 €
Report déficit 2022	3 209,65 €	
Reste à réaliser	3 500,00 €	
-----	-----	
<b>Résultat net 2023</b>	<b>- 17 447,42 €</b>	<b>620 964,68 €</b>
Affectation du résultat :		
Proposition d'affectation au 1068	20 947,42 €	
<b>Résultat reporté (R002)</b>	<b>600 017,26 €</b>	

Suite à cette présentation, Martine PERROT se retire afin que les membres du conseil municipal procèdent au vote.

Annie COMPAGNONI, Présidente, demande si ces comptes suscitent des remarques ou précisions complémentaires.

Ces comptes ne faisant l'objet d'aucune observation, Annie COMPAGNONI invite les conseillers à procéder au vote.

Après avoir pris connaissance des documents, les Membres du Conseil approuvent, à l'unanimité :

- le compte administratif 2023, constatant la conformité des comptes avec les résultats issus du compte de gestion du receveur
- l'affectation des résultats 2023

### **Délibération modificative dévolution et destination des coupes de 2024**

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 24 octobre 2023, le conseil municipal a délibéré sur la dévolution et destination des coupes de 2024.

Il s'avère que suite au dépérissement de hêtres constaté récemment dans les parcelles 23, 29 et 30, il est proposé d'ajouter ces trois parcelles à celles déjà programmées en octobre.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter ces trois parcelles. La présente délibération annulera et remplacera la délibération du 24 octobre pour prendre en compte ces modifications.

### **Attribution cartes jeunes**

Madame le Maire rappelle qu'il est du ressort du Conseil Municipal de gérer l'attribution des cartes jeunes pour les 0 à 30 ans.

La commande devant être passée avant le 15 août, Madame le Maire précise que les personnes concernées doivent être contactées pour obtenir une réponse avant la période estivale.

Cette année, près de 72 ayants droits ont été recensés. Madame le Maire précise que pour 2023/2024, 29 personnes ont bénéficié de cet avantage.

Madame le Maire propose les différentes formules.

Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de proposer la carte jeune à un prix réduit, soit 3 € à charge des bénéficiaires, 6 € étant à la charge de la commune.

### **- Informations diverses**

#### **- Questions diverses**

#### **- Reversement de la TICFE (Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)**

Reversement de la part communale de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité par le Syded d'un montant de 1 215.15 € pour 2023.

#### **- Nouveau contrôle d'accès en déchèterie**

Le système de contrôle d'accès actuel (vignette) va être remplacé par un contrôle d'accès par reconnaissance de plaque minéralogique dans le but de fluidifier les accès et gérer l'accès des professionnels entre autres.

Création début 2025 sur Valdahon d'un pôle réemploi et économie circulaire dont une déchèterie et création, fin 2025, de deux nouvelles déchèteries à Pierrefontaine les Varans et Orchamps Vennes.

Pour les professionnels, véhicules supérieurs à 3,5 T acceptés uniquement sur le site de Valdahon.

Pour les particuliers, création d'un compte ECOCITO pour enregistrement du véhicules avec carte grise et justificatif de domicile.

Ce compte donne accès à sa production de déchets, ses factures, ses services en ligne.

Pour les communes hors territoire de la CCPHD, enregistrement effectif au 1<sup>er</sup> avril.

Plusieurs supports de communication sont prévus au travers d'un kit de com et un relais au niveau des communes.

#### **- Subvention CEE**

Suite à un audit réalisé le 26 janvier relatif à l'isolation des réseaux hydrauliques, de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les bâtiments publics, dans le cadre du plan national d'économie, un devis à hauteur de 5 263,20 € a été transmis par la société ISO PRO, faisant apparaître également la prime CEE du même montant.

Les travaux ont été réalisés le 14 février 2024 dans le bâtiment communal et la cure qui répondaient aux critères de faisabilité.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22 h 00.